

Sainte-Foy, le 7 juillet 1969.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT 1354

(Règlement 1354, amendant l'article 80
du règlement V-267).

André Legendre;

Il est proposé par M. le conseiller

Et résolu que le règlement 1354 est et
soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement
ce qui suit:

1.- L'article 80 du règlement V-267
est amendé en ajoutant après les mots " aucun clapier " les suivants:
" aucun pigeonnier ".

2.- Et le présent règlement entrera en
vigueur conformément à la Loi.


Roland Beaudin,
Maire.


Noël Ferron,
Greffier.

REGLEMENT "1354"

PROMULGATION

FRANCAIS

ANGLAIS

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 4 août 1969, le Conseil a adopté son règlement "1354" amendement l'article 80 du règlement V-267, pour ajouter les mots: "aucun pigeonnier".
Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à l'assemblée publique spéciale tenue à cette fin, le 24^e jour du mois de juillet 1969.
Qu'une copie a été déposée au bureau du saoussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.
Et que ledit règlement sera en force conformément à la Loi.
Fait et donné à Sainte-Foy, ce 5^e jour du mois d'août 1969.

Le greffier de la Ville,
Noel Perron, avocat.

Public notice is hereby given that at its meeting held on the 4th day of August 1969, the Municipal Council has adopted its by-law "1354" amending section 80 of the zoning by-law V-267, to add these words: "no pigeon-house."

This by-law has been approved by the electors owners of taxable immovables qualified to vote on said by-law at a public meeting held on the 24th day of July 1969.

That a copy has been deposited with and at the office of the undersigned where communication thereof may be had.

And that said by-law will be in force accordingly to the Law.

Given at St. Foy, this 5th day of August 1969.

The town clerk,
NOEL PERRON, lawyer

JE CERTIFIE QUE CES AVIS ONT ETE PUBLIES DANS LE: SOLAIL LE
7 AOUT 1969

ET DANS LE QUEBEC CHRONICLE TELEGRAPH LE 7 AOUT 1969 CONFOR-
MEMENT A LA LOI ET AFFICHES A LA PORTE DE L'HOTEL DE VILLE
DU 5 au 10 août 1969.



... NOEL PERRON, GREFFIER.